

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Date de réception</b> 21/10/13	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le 21/10/13	<b>N° d'enregistrement</b> F04113P0103 (88)
--------------------------------------	---	--

### 1. Intitulé du projet

Création d'une microcentrale hydroélectrique sans dérivation sur le barrage de CHAVELOT (88) sur la MOSELLE, ouvrage assurant déjà l'alimentation de la centrale hydroélectrique de THAON-LES-VOSGES (centrale en dérivation de la MOSELLE).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW. Travaux liés à la construction de la passe à poissons et à la construction de la centrale, en rive droite, sur un barrage autorisé au titre de la Loi sur l'Eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à installer une turbine ichtyocompatible au droit du barrage près de la passe à poissons existante. Cette turbine fonctionnera en priorité et entraînera de fait, l'alimentation du tronçon court-circuité actuel, par un débit largement supérieur au débit réservé en vigueur.

Débit turbiné nouveau projet : 22 m<sup>3</sup>/s

Le projet n'aura pas d'impact sur les crues.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif est de valoriser le barrage existant, autorisé et structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement (turbine VLH).

De plus, ce projet s'accompagnera de la mise en conformité de la passe à poissons existante. Ce projet est bénéfique pour la rivière dans le sens où le débit d'alimentation sera supérieur au débit réservé actuel.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La durée des travaux est prévue pour 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière .

Les travaux concernant le terrassement au niveau de la microcentrale (préparation de la zone retenue pour la mise en place de la turbine), le génie civil et la pose du matériel se feront sans contact direct avec la MOSELLE.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre la MOSELLE (débit réservé), la passe à poissons et la centrale existante et à créer sera assurée par une sonde de niveau.

L'alimentation de la MOSELLE et de la passe à poissons sera prioritaire sur les centrales.

Le débit turbiné sera rejeté en pied de barrage et donc sans court-circuit de la rivière.

Un contrôle du débit réservé sera mis en place (échelle limnimétrique).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Réalisation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale :	
- largeur :	12m00
- longueur :	10m00
- hauteur du local :	Le local d'exploitation sera déporté et calé à une cote hors crue. La surface de ce local sera de moins de 20 m <sup>2</sup> . Sa hauteur sera de 2m00.

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit : barrage de l'Eau blanche  
En rive droite :  
88150 CHAVELOT  
Section AH  
Parcelle cadastrale n° 30

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 6 ° 26 '27.8" E Lat. 48 ° 14 '08.9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Communes de CHAVELOT et de THAON-LES-VOSGES

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Arrêté préfectoral 263/94 du 04/02/1994

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le site d'implantation correspond à la partie rive droite du barrage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Chavelot : POS. Mise en révision prescrite le 09/12/2009 pour transformation en PLU.

Thaon-les-Vosges : POS. Mise en révision prescrite le 21/06/2012 pour transformation en PLU.

Site du barrage (Section AH, parcelle n° 30) en zone : secteur naturel concerné par le risque d'inondation de la MOSELLE.

Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée : le bâtiment d'exploitation situé en rive droite sera construit au-dessus de la zone inondable.

Un permis de construire sera déposé concernant le nouveau local d'exploitation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rive gauche du barrage dans le périmètre de la ZNIEFF de type II n° 410010386 "Vallée de la Moselle de Thaon-les-Vosges à Flavigny" (lieu d'implantation du projet, en rive droite, non englobée dans la ZNIEFF). Rive gauche du secteur d'implantation englobé dans la ZNIEFF de type I n° 410030296 "Gîte à chiroptères de Thaon-les-Vosges". Rive droite du secteur d'implantation englobé dans la ZNIEFF de type I n° 410015890 "Gîte à chiroptères de DOGNEVILLE et DIGNONVILLE".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation de la nouvelle centrale se situe en aval à environ 25 m de la zone humide "Prairie-Gérard" (88_AQUA_0076).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de CHAVELOT et de THAON-LES-VOSGES se situent dans le champ d'application du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) de la MOSELLE AVAL approuvé le 20/05/2010. Le site d'implantation en rive droite figure dans le périmètre de la zone rouge d'interdiction du PPRI de la MOSELLE AVAL. Cependant, le bâtiment d'exploitation situé en rive droite sera construit au-dessus de la zone inondable et n'aura aucun impact notable sur le passage des crues.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en rive droite du barrage de CHAVELOT est dans un périmètre de protection rapproché d'un puits alluvial.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné sera rejeté en pied de barrage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués en zone non inondable (ces matériaux sont issus principalement de la déconstruction partielle du barrage au niveau de la zone où sera implantée la turbine).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet améliore l'habitabilité de l'actuelle tronçon by-passé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu remarquable ou espèces protégées ne seront impactés par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le choix d'implanter une turbine VLH permet l'absence d'impact en période de crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de dimensions réduites, n'aura que peu d'impact sur le plan paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de la mise en place d'une turbine ichtyocompatible, de la mise en conformité de la passe à poissons et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire constitué d'une part par le débit réservé actuel et augmenté d'autre part par le débit turbiné par le projet, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

Une étude hydraulique a permis de déterminer l'absence d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan type d'une turbine VLH indiquant le faible impact hydraulique (possibilité de relever la turbine en période de crues).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VILLEY SAINT ETIENNE

le,

21/10/13

Signature

